

rables, et il reste à démontrer si même dans ces conditions favorables cette reproduction se continuera à perpétuité.

Le cèdre est à peu près dans la même position que le pin. Il n'est pas aussi exposé au danger du feu, mais la coupe frénétique et insensée qu'on en fait depuis quelques années et qui augmente constamment, mettra bientôt ce bois dans la catégorie des choses du passé, ainsi que cela est aujourd'hui le cas dans le Maine, où le même système à prévalu durant dix ou vingt ans.

Les bois francs, dans les endroits où ils sont actuellement utilisables, dureront certainement le nombre d'années qui leur est assigné, même si la coupe augmente. Et même en prenant en considération le fait que les nouveaux chemins de fer stimuleront la coupe en procurant des moyens faciles pour sortir ces bois de la forêt, l'on peut dire que l'approvisionnement est pratiquement inépuisable.

Si nous savons les protéger contre le feu et les exploiter avec méthode, nos forêts d'épinette sont pratiquement inépuisables, notamment pour ce qui regarde la production du bois à pulpe. En règle générale, la forêt d'épinette se reproduit d'elle-même en quinze ou vingt ans, au plus, et dans bien des endroits, en beaucoup moins de temps, quand l'on n'abat au cours des opérations forestières que les gros arbres d'onze ou douze pouces de diamètre et qu'on laisse croître les plus petits. Par la nature même de ce bois, l'épinette n'est pas aussi exposée que le pin aux ravages des feux de forêts et même dans le cas où un arbre d'épinette a passé au feu, on peut encore tirer avantageusement parti du bois, ce qui n'est pas ordinairement le cas pour le pin brûlé. Et en ne coupant que les gros arbres vous stimulez la croissance des petits, qui ont alors plus d'espace et de lumière pour se développer.

Les résultats désirables que nous aurions droit d'attendre de cette faculté que possède l'épinette de se produire naturellement, sont effacés par notre système irrationnel de colonisation. En concédant sans discernement les terres pour les fins de colonisation et en permettant aux colons de s'enfoncer loin dans la forêt, nous forçons les propriétaires de "limites," c'est-à-dire ceux-là mêmes qui ont le plus d'intérêt à la conserver, à se faire les destructeurs de cette forêt dans laquelle ils ont placé des capitaux considérables. Dans le but de servir leurs meilleurs intérêts et d'assurer la perma-